**Le règlement de**

**31e Festival International de Beaux Arts**

**COLOR ART.**

**sous les auspices du Comit**é **Polonais de l’UNESCO**

Nous invitons à participer, tous les enfants et la jeunesse. Nous recevons les œuvres d’art envoyés par les personnes, les écoles, les institutions de culture. Les laureats seront invités à participer  aux ateliers d’art, ils obtiendront aussi les prix et les diplômes.

**Organisateur:**

Goleniowski Dom Kultury, (Centre Culturel Goleniów)

ul. Słowackiego 1, 72-100 Goleniów

tel. 91/ 418 26 88

[www.gdk.goleniow.pl](http://www.gdk.goleniow.pl/)

 **P**résident d’honneur:

Le Comité Polonais de l’UNESCO a Varsovie

Institutions quisoutiennent **notre festival:**

Urząd Gminy i Miasta w Goleniowie (la Mairie de Goleniow).

Starostwo Powiatowe w Goleniowie (l’Administration du Canton Goleniow).

**Sujet:**

  **Les** rêves deviennent réalité!

De quoi rever? On peut rever de  la petite sœur, de la trotinette, mais aussi du foyer paisible et de la securité. On peut rêver d’un voyage autour du monde ou d’un pique-nique dans un endroit inondé de soleil. Mais le plus important – c’est rêver, pour que nos bonnes pensées deviennent notre bonne realite.

Vous pouvez nous raconter de ce que c’est deja arrivé, mais vous pouvez nous présenter une partie du monde qui existe dans votre imagination. L’un et l’autre sont ausi important. Nous attendons vos images et nous vous souhaitons d’un travail agréable et interessant!

Laissez parler votre imagination, et nous attendons les effets: vos experiences, vos pensees couchés sur le papier, dans vos images… Apres, comme chaque année, nous serons heureux en regardant vos dessins, vos peintures. Ils seront certainement l’objet de nos discussions, comme toujours…
Nous apprenons de chez vous a voir le monde avec vos yeux, c’est tres agréable et tres interessant…
Grace à vous, notre festival existe depuis 31 ans, et nous pouvons decouvrir à nouveau le plaisir de l’art des enfants et sentir, que nous faisons quelque chose d’important.
Bienvenue au prochain voyage dans le monde de l’art et de l’imagination!

Tranches d'âge

**Le dessin et la peinture**

Dans chaque tranche d'âge seront sélectionnés les gagnants du 1ère, 2ème et 3ème places et on recevra trois distinctions

1ère groupe - 6 - 9 ans

2ème groupe – 10 - 13 ans

3ème groupe – 14 - 17 ans

**Le graphique** (juste linogravure et monotype)

Dans chaque tranche d'âge seront sélectionnés les gagnants du 1ère, 2ème et 3ème places et on recevra trois distinctions

1ère groupe - 6 - 9 ans

2ème groupe – 10 - 13 ans

3ème groupe – 14 - 17 ans

**Les prix et les distinctions**

**Prix:**

Le prix – c’est une invitation à participer à un atelier d'art de plusieurs jours au bord du Mer Baltic pour le lauréat et un tuteur, ainsi qu'un catalogue et un diplôme.

Dans la catégorie PEINTURE - les gagnants de la 1ère, 2ème et 3ème place dans chaque catégorie d'âge seront invités aux ateliers.

Dans la catégorie GRAPHIQUE - les gagnants de la 1ère, 2ème et 3ème place dans chaque catégorie d'âge seront invités aux ateliers.

Le jury se réserve le droit de répartir différemment les prix.
Chaque gagnant du concours ne recevra qu'un seul prix.
Les encadrants artistiques des lauréats recevront des lettres d'appréciation et un catalogue de l'exposition.

**Distincions**

Le comité peut décerner jusqu'à trois distinctions dans chacune des catégories. La forme de distinction est la présentation de l'œuvre à l'exposition et dans le catalogue du festival ainsi que le diplôme.
Les prix non réclamés lors de la finale du festival à Goleniów seront envoyés par la poste.

**EXPEDITION DES TRAVAUX**

Les dimensions des ouvrages:

Peinture - de A3 à A1

Grapfique – de A4 à A2

Le graphique - juste linogravure et monotype

Les œuvres doivent être envoyées à l'adresse du Centre Culturel Goleniów **avant le 25 mars 2022 (la** date de réception par le GDK est déterminante). Au dos de l'œuvre, un enregistrement permanent doit être placé et le formulaire de candidature doit être joint à l'œuvre avec une déclaration de consentement au traitement des données personnelles du participant signée par le tuteur légal (Annexes au règlement) .

Le formulaire de candidature est disponible en téléchargement sur: www.gdk.goleniow.pl (dans l'onglet POBIERALNIA (TÉLÉCHARGEMENT)

Chaque œuvre doit être accompagnée d'un dossier de candidature rempli.
Chaque participant au concours peut soumettre jusqu'à trois œuvres.Do każdej pracy musi być dołączona wypełniona karta zgłoszenia.

Les œuvres doivent être envoyées à l'adresse suivante :

**Goleniowski Dom Kultury**

**ul. Słowackiego 1**

**72-100 Goleniów, POLSKA**

Avec une note: COLOR ART

Les œuvres doivent être envoyées dans un emballage rigide pour éviter les dommages (non enroulées).

Les oeuvres doivent être envoyées : non encadrées, non collées.

**FINALE DU FESTIVAL**

Le vernissage de l'exposition et des ateliers artistiques aura lieu la première semaine de mai 2022 à Goleniów et Międzywodzie. S'il s'avère impossible d'organiser les ateliers, les gagnants recevront des prix non monétaires, qui seront envoyés par la poste.

Les organisateurs fournissent au lauréat et à un accompagnateur le logement et les repas. Les frais de déplacement sont à la charge du participant.
La confirmation de participation correspond aux frais d'accréditation pour l'ensemble du séjour d'un montant de 100 PLN par couple - le gagnant et le tuteur.
Tout le matériel artistique nécessaire aux activités de l'atelier est fourni par l'Organisateur.

**COPYRIGHT ET PROPRIÉTÉ**

Le Centre culturel de Goleniów acquiert les droits de traitement et d'utilisation des œuvres soumises au festival.
Les œuvres envoyées au festival deviennent la propriété de l'Organisateur et ne sont pas restituées aux auteurs.
La candidature au concours équivaut au transfert gratuit à l'Organisateur de la propriété de l'œuvre du concours et des droits d'exploitation de celle-ci.
La participation au Festival équivaut à consentir au traitement des données personnelles et à la publication de l'image et des données (sous forme de nom et prénom) dans le catalogue de l'exposition et le matériel promotionnel du festival.

L'organisateur se réserve le droit de modifier les dispositions du règlement.